



JUDO AU SOL – CHALLENGE PAR EQUIPE DE COLLEGES REGLEMENT REGIONAL



PARTICIPATION

Pour être classée, une équipe doit être composée de 6 élèves au minimum.

Par souci de donner accès aux activités d'opposition de préhension à tous les élèves, ce challenge de judo au sol par équipe de collèges est ouvert uniquement aux élèves débutants dont le niveau **MAXIMAL** de ceinture est le suivant :

- BF / BG : ceinture jaune
- MF / MG : ceinture orange
- CF / CG : ceinture verte

Ce challenge peut donc s'adresser à tous les élèves.

Lors de ces journées, les catégories d'âge et de poids seront adaptées sur place en fonction du nombre d'élèves inscrits.

FORMULE

Le challenge régional se déroule sur 3 journées étalées sur 4 mois :

- ✚ Mercredi 24 janvier 2018 à Yffiniac
- ✚ Mercredi 14 mars 2018 à Vannes
- ✚ Mercredi 23 mai 2018 à Pipriac

CLASSEMENT

PAR JOURNEE :

* Classement individuel et attribution des points :

- 1^{ère} ou 1^{er} de poule : apporte **4** points à son collège.
- 2^{ème} de poule : apporte **3** points à son collège.
- 3^{ème} de poule : apporte **2** points à son collège.
- Participant(e) : apporte **1** point à son collège.

L'équipe qui remporte la coupe est l'équipe qui aura le plus gros coefficient :

Nombre de points cumulés / nombre d'élèves du collège.

* Récompenses :

- 1 médaille à chaque vainqueur de poule.
- 1 coupe à l'équipe vainqueur.

CHALLENGE REGIONAL :

* Classement :

L'équipe qui remporte le plus de points par l'addition des coefficients des 3 journées remporte le CHALLENGE REGIONAL.

* Récompense : 1 coupe à l'équipe vainqueur.

REGLEMENT

1) Dans le cadre de ces rencontres, les catégories d'âge et de poids seront adaptées sur place en fonction du nombre d'élèves inscrits.

2) Temps de combat et avantage décisif :

<i>Catégories</i>	<i>Temps combat</i>	<i>Avantage décisif</i>
Benjamins/nes	2'	-
Minimes	3'	+ 1'
Cadets/ttes	4'	illimité

3) Pour toutes les catégories, le temps de repos est au moins égal à 2 fois le temps de combat.

4) Les rencontres auront lieu uniquement au sol (départ en position à genoux, l'un en face de l'autre).

5) La victoire par :

- a) IPPON est obtenue par immobilisation de l'adversaire sur le dos de 20".
- b) WAZA-ARI est obtenue par immobilisation de l'adversaire sur le dos de 15 à 19".
- c) YUKO est obtenue par immobilisation de l'adversaire sur le dos de 10 à 14".

6) En cas d'égalité à l'issue du temps de combat, la décision (à la majorité des 3 arbitres) est attribuée à l'élève qui aura immobilisé son adversaire sur le dos de 1 à 10".

7) S'il n'y a pas eu d'immobilisation, la décision sera alors attribuée à l'élève qui aura dominé son adversaire.

SECURITE des JUDOKAS

1) Les clés de bras et les étranglements sont interdits.

2) Si les 2 judokas (ou l'un des 2 judokas) sont amenés à se lever, l'arbitre annoncera MATTE et remettra les judokas en position initiale de départ.

3) Afin d'éviter toute action dangereuse au niveau des cervicales (à hauteur de tête), l'arbitre veillera que la saisie du col est bien effective, sinon il annoncera SHIDO (pénalité).

Cédric CERRATO.

Judo

Article 1 : Principe général

1.1 L'Ugsel Nationale organise chaque année un championnat national individuel pour les jeunes filles et les jeunes gens des catégories cadets et juniors et un championnat national par équipes de région pour les jeunes filles et les jeunes gens de la catégorie minime, licenciés conformément aux Règlements Généraux. **Tout élève doit obligatoirement être licencié avant les épreuves qualificatives de comité ou de territoire lorsqu'elles ont lieu.**

En l'absence d'une organisation d'épreuve de qualification territoriale, la date limite d'organisation territoriale figurant au calendrier national de l'année en cours vaut date limite pour la prise de licence.

Toute demande de licence pour une participation aux Championnats Nationaux après la date limite qualificative du territoire sera refusée.

Article 2 : Catégories de poids

2.1 Chaque catégorie d'âge est divisée en catégories de poids (cf. tableau).

2.2 Le surclassement (poids ou âge) est interdit dans tous les cas. Dans les compétitions individuelles, les cadets, cadettes et juniors garçons et filles qui auront pris du poids entre chaque niveau de sélection sont autorisés à combattre dans la catégorie supérieure. Il n'y a pas de dispositions particulières pour ceux qui auront perdu du poids.

Article 3 : Grade minimum et engagement

3.1 Pour prendre part aux épreuves, les concurrents doivent avoir le grade suivant :

- benjamins filles et garçons à partir de la ceinture jaune,
- minimes filles et garçons à partir de la ceinture orange,
- cadets et juniors, filles et garçons, à partir de la ceinture verte.

Les concurrents présenteront la licence UGSEL de l'année en cours, le certificat médical d'aptitude à la pratique sportive en cours de validité, ainsi qu'un justificatif de grade délivré par une personne habilitée de la FFJDA.

3.2 Les combattants porteront un judogi **blanc (toute autre couleur est interdite)** et une ceinture – blanche ou rouge – nouée au-dessus de la ceinture réglementaire. Les judogi seront conformes aux règles de la FFJDA.

Article 4 : Qualifications

4.1 Pour le championnat individuel cadet et junior, les qualifications sont effectuées par la Commission Sportive Territoriale, conformément à l'article 12.3 des Règlements Généraux.

4.2 Pour le championnat par équipes minimes, les équipes de régions sont composées à l'issue du championnat territorial individuel **lorsque celui-ci est organisé ou par la commission sportive territoriale.** Une région peut présenter une ou deux équipes.

Article 5 : Déroulement de la compétition

- **La pesée sera effectuée obligatoirement la veille de la compétition**
- Les épreuves se disputent par poules de classement avec décision obligatoire, puis par élimination directe.
- **La composition des tableaux est effectuée à l'issue des résultats des poules.**

- Le classement des poules s'effectue d'après le nombre de victoires ; s'il y a égalité entre deux concurrents, ceux-ci seront départagés par le nombre de points, puis, s'il y a encore égalité, par le combat qui les aura opposés.
- En cas d'égalité parfaite dans une poule, les combattants seront intégrés directement dans le tableau.

En poule, la décision obligatoire compte pour une victoire.

Article 5 bis : Relation grade - championnat

Il existe une relation grade championnat pour les championnats nationaux UGSEL, se référer aux textes officiels de la FFJDA. Réf. Textes Officiels, onglet Grade

Article 6 : Championnat par équipes minime de territoire

6.1 Une équipe est composée de 4 judokas au minimum à 10 judokas au maximum d'une même région. Elle peut être composée soit uniquement de filles, soit uniquement de garçons, soit être mixte.

6.2 Dans chaque catégorie de poids, le classement obtenu est converti en points selon le barème figurant à l'article 8 ci-dessous.

6.3 Dans chaque équipe, seront retenus les points marqués par les quatre judokas les mieux classés.

6.4 Sera déclarée Championne Nationale, l'équipe totalisant le plus grand nombre de points sur les quatre judokas les mieux classés. En cas d'égalité, les équipes seront départagées au meilleur 4^{ème} et ainsi de suite.

Article 7 : Calcul des points dans les championnats par équipes minimes

Le championnat par équipes se déroule par catégorie de poids avec un classement par catégorie de poids. Le nombre de points attribués est le suivant :

- le 1^{er} de chaque catégorie de poids rapporte 5 points à son équipe
- le 2^{ème}, 3 points
- les deux 3^{èmes}, 2 points
- les deux 5^{èmes}, 1 point.
- A ce décompte s'ajoute 1 point par combat gagné.

Article 8 : Objectifs éducatifs des compétitions de Judo UGSEL

- encourager et développer :

- 1) le respect du partenaire,
- 2) un judo basé sur l'attaque et l'attitude positive pendant le combat,
- 3) la compréhension et l'acceptation de l'arbitrage,
- 4) un comportement loyal et exemplaire,
- 5) la recherche de la maîtrise de soi en toutes circonstances.

Article 9 : Catégories de poids - Durée des matches

Catégories d'âge de septembre 2017 à décembre 2017	Benjamine 07/06	Minime F 05/04/03	Cadette 02/01/00	Junior 99/98/97
Catégories d'âge de Janvier 2018 à août 2018	Benjamine 07/06	Minime F 05/04	Cadette 03/02/01	Junior 00/99/98

FILLES

catégorie de poids		- 32 kg	- 36 kg	- 44 kg	-44 kg
		- 36 kg	- 40 kg	- 48 kg	- 48 kg
		- 40 kg	- 44 kg	- 52 kg	- 52 kg
		- 44 kg	- 48 kg	- 57 kg	- 57 kg
		- 48 kg	- 52 kg	- 63 kg	- 63 kg
		- 52 kg	- 57 kg	- 70 kg	- 70 kg
		- 57 kg	- 63 kg	+ 70 kg	- 78 kg
		- 63 kg	- 70 kg		+ 78 kg
		+ 63 kg	+ 70 kg		
Durée des compétitions	Poules	1'30''	2'	3'	3'
	Tableau	2'	3'	4'	4'
Arm-locks étranglements		interdits	interdits	autorisés	autorisés

GARCONS

Catégories d'âge de septembre 2017 à décembre 2017	Benjamin 07/06	Minime G 05/04/03	Cadet 02/01/00	Junior 99/98/97		
Catégories d'âge de Janvier 2018 à août 2018	Benjamin 07/06	Minime G 05/04	Cadet 03/02/01	Junior 00/99/98		
catégories de poids		- 30 kg	- 34 kg	- 46 kg	- 55 kg	
		- 34 kg	- 38 kg	- 50 kg	- 60 kg	
		- 38 kg	- 42 kg	- 55 kg	- 66 kg	
		- 42 kg	- 46 kg	- 60 kg	- 73 kg	
		- 46 kg	- 50 kg	- 66 kg	- 81 kg	
		- 50 kg	- 55 kg	- 73 kg	- 90 kg	
		- 55 kg	- 60 kg	- 81 kg	- 100 kg	
		- 60 kg	- 66 kg	- 90 kg	+ 100 kg	
		- 66 kg	- 73 kg	+ 90 kg		
		+ 66 kg	+ 73 kg			
	Durée des compétitions	Poules	1'30''	2'	3'	3'
		Tableau	2'	3'	4'	4'
Arm-locks étranglements		interdits	interdits	autorisés	autorisés	

NOTA :

1) Pour toutes les catégories, le temps de repos entre chaque combat doit être au moins le double du temps du combat suivant.

2) Comptabilisation des points :

Décision = 1 point / waza-Ari = 7 points / ippon = 10 points

3) Immobilisation : le décompte du temps et l'attribution des points pour les catégories garçons et filles se fera de la manière suivante :

- en minime, cadet et junior : de 10" à 19" = waza-ari / 20" = ippon.

Article 10 : Arbitrage éducatif évolutif minimes masculins et féminins

10.1 SAISIES :

- Le Kumi-Kata : saisie libre
- Même processus après un "matte".
- Annonce rapide de "matte" quand les deux combattants sont au corps à corps sans résultat immédiat
- **Toute saisie en dessous de la ceinture est interdite et entraîne un shido. La 2^{ème} saisie sera sanctionnée par HANSOKU-MAKE. Sauf en NE-WAZA (judo au sol)**

10.2 INTERDICTIONS :

- Tous les étranglements et clés de bras
- Toutes les techniques qui visent à se jeter ou retomber sur son adversaire.

10.3 PENALITES :

- 1^{ère} intervention : MATTE ou SONO-MAMA plus explications
- 2^{ème} intervention : pénalité selon règlement FFJDA
- Cas particulier : si la 1^{ère} intervention sanctionne "tête dans le tapis", cette faute est éliminatoire; cela entraîne explication et désignation du vainqueur sans annoncer HANSOKU MAKE (disqualification) toutefois le perdant peut être repêché après avis médical et s'il n'y a pas atteinte à l'intégrité physique de l'adversaire.
- Si des actions interdites sont souvent répétées, l'arbitre peut arrêter le combat et prononcer une disqualification.

10.4 SCORE : application du règlement FFJDA

10.5 COACH : non autorisé

10.6 ACTIVITES : non mixte

Article 11 : Arbitrage éducatif évolutif benjamins et benjamines

11.1 SAISIES

- Le Kumi-Kata : saisie libre
- Saisie autour du cou interdite, main au plus haut au niveau de la clavicule (revers tenu).
- Dans Hon-Gesa-Gatame la main autour de la tête doit tenir le col (pouce à l'intérieur).
- Saisie en dessous de la ceinture interdite en attaque et en défense.

11.2 INTERDICTIONS

Les contre prises sont autorisées sauf les techniques ci-dessous :

- Tous les Sutemi et Maki-komi : Tomoe-Nage / Yoko-Tomoe-Nage / Uki-Waza / Yoko-Otoshi / Yoko-Gake / Tani-Otoshi / Sumi-Gaeshi / Ura-Nage / Soto-Maki-Komi.
- Toutes les techniques qui visent à se jeter ou retomber sur son adversaire.
- Tous les étranglements et clés de bras
- Les techniques suivantes : à 1 ou 2 genoux au sol Kata-Guruma, Té-Guruma, Morote-Gari.
- Toutes Techniques avec saisie en dessous de la ceinture.

11.3 PENALITES :

- 1^{ère} avertissement : MATTE ou SONO-MAMA et explication de la faute
- 2^{ème} intervention : pénalité selon règlement FFJDA

- Cas particulier : si la 1^{ère} intervention sanctionne "tête dans le tapis", cette faute est éliminatoire; cela entraîne explication et désignation du vainqueur sans annoncer HANSOKU-MAKE (disqualification) toutefois le perdant peut être repêché après avis médical et s'il n'y a pas atteinte à l'intégrité physique de l'adversaire.
- Si des actions interdites sont souvent répétées, l'arbitre peut arrêter le combat et prononcer une disqualification.

Note : il n'y a pas de limite de surface de tapis, donc pas de sorties de tapis, donc pas de pénalité.

11.4 SCORE : application du règlement FFJDA

11.5 COACH : non autorisé

11.6 ACTIVITES : non mixte

Article 12 : Commission arbitrage

La commission arbitrage UGSEL valide la formation des Jeunes Officiels dans le cadre du HNSS (Haut Niveau Sport Scolaire)

Les étapes de formation et de validation sont les suivantes :

- La catégorie concernée des Jeunes officiels est la catégorie unique cadet/cadette en classe de seconde et première
- 1/2 journée de formation avant la pesée et évaluation des compétences théoriques
- Participation obligatoire à la pesée sous le contrôle des évaluateurs
- Evaluation pratique des compétences en situation de rencontres lors des championnats nationaux. (validation des compétences à partir de la note de 16/20)
- Le Jeune Officiel ne peut pas être compétiteur